

Le mot du Président



Pierre-François Cambon
Président
MACSF épargne retraite

Le bilan du premier semestre 2009 est exceptionnel pour notre société vie.

Je me félicite de l'intérêt croissant que vous portez à nos formules d'assurance vie retraite et plus particulièrement, en cette période troublée, au RES euros.

La confiance est toujours au rendez-vous : en six mois, 13 636 nouveaux assurés nous ont rejoints et nous avons enregistré une progression record de vos versements de 50 % par rapport à la même période en 2008, soit plus de 8 fois le marché. Ce n'est pas le fruit du hasard et ces résultats sont de très bon augure pour ceux du second semestre. Ils bénéficient du renouvellement de nos trois campagnes : parrainage RES euros / RES Multisupport, offre à 0 % sur les sommes issues d'un Livret A, et frais réduits à 0,6 % sur les sommes versées par prélèvement automatique. La gestion prudente et avisée de la performance que nous distribuons chaque année aux titulaires de Livrets et RES euros nous a permis de maintenir un bon niveau de provision pour participation aux bénéfices de 230 millions d'euros au 31 décembre 2008, permettant d'envisager une bonne perspective de rendement pour 2009.

Le choix d'un bon assureur vie qui fait ses preuves depuis 40 ans s'avère crucial en période de crise pour gérer votre épargne. Notre culture et notre vocation d'inscrire nos contrats dans la durée sont des gages supplémentaires de sécurité qui ne peuvent que conforter votre confiance. La solidité financière du Groupe MACSF et celle de la société MACSF épargne retraite en particulier, constituent votre meilleure garantie pour l'avenir.

Ces éléments particulièrement rassurants m'amènent à vous inviter à alimenter vos contrats sans tarder et permettre à vos proches d'en bénéficier. ■

Pierre-François Cambon
Président MACSF épargne retraite

Bienvenue aux 14 000 nouveaux assurés Vie ! Merci à tous de votre confiance en la MACSF épargne retraite

Dans le contexte économique et financier mouvementé actuel, l'assurance vie se distingue encore plus comme le produit le plus rentable pour sécuriser et valoriser vos avoirs financiers.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, 14 000 d'entre vous ont ouvert un nouveau contrat à la MACSF épargne retraite. Vous avez répondu positivement et en très grand nombre à toutes nos sollicitations de ce premier semestre. Vous avez parrainé 6 822 nouveaux adhérents pour nos contrats. Enfin, l'épargne nouvelle que vous nous avez confiée croît de plus de 50 % par rapport à la même période de l'année dernière. Les collaborateurs de la MACSF épargne retraite ont en charge la gestion de plus de 280 000 contrats. Pour tout cela, merci. Je sais et je mesure l'exigence de qualité et de performance, liée à la confiance que vous placez en nous.

L'assurance vie a ceci de spécifique qu'elle est polyvalente

Elle répond à de multiples objectifs majeurs : constitution d'une épargne de précaution, d'un capital en vue d'un projet ou de la retraite, transmission patrimoniale.

Elle dispose de nombreux atouts : souplesse (choix entre fonds en euros, en unités de compte, produits spécifiquement dédiés à la retraite des libéraux ou des salariés), liquidité quasi-totale, fiscalité avantageuse.

Elle répond aux différentes attentes : sécurité totale des fonds en euros, recherche de la diversification et de la performance avec les multisupports.

En résumé, l'assurance vie, c'est le « couteau suisse » de l'épargne.

L'assurance vie à la MACSF doit vous en apporter plus

Au-delà des atouts de cette formule, nous

mettons à votre disposition une gamme de contrats qui ont fait leurs preuves sur la durée : qualité, solidité et performance. Un seul chiffre : + 35 %, c'est le gain réel en pouvoir d'achat entre 1998 et 2008 du RES euros de l'AMAP, prélèvements sociaux et érosion monétaire annulés.

Bien plus, pour vous accompagner dans vos choix, les frais sur cotisations libres et sur prélèvements automatiques sont encore plus bas. Les sommes issues de comptes sur livret bénéficient d'une campagne exceptionnelle de frais à 0 %. Notre opération de parrainage vous encourage à être les ambassadeurs de vos contrats.

De surcroît, une solution complète d'épargne salariale avec le PEI et le PERCOI vient enrichir notre offre retraite.

Information importante

L'opportunité pour la MACSF épargne retraite s'est présentée d'acquiescer les locaux du Triangle de l'Arche à la Défense où se situe le siège du Groupe MACSF. Il bénéficie d'un emplacement idéal, au cœur du Grand Paris, véritable pôle d'affaires international, une « City à la française ».

Cette opération élargit le parc immobilier de notre société, valorise et renforce la solidité de ses actifs. Nous y reviendrons plus largement dans le prochain MACSF info.

Soyez certains de notre dévouement. ■



Hervé Bouclier
Directeur Général
MACSF épargne retraite

Hervé Bouclier
Directeur Général MACSF épargne retraite



Gestion financière du 1^{er} semestre 2009

➤ Profiter des opportunités

Si l'économie mondiale était en récession, une gestion attentive et rigoureuse a permis aux gestionnaires financiers de MACSF épargne retraite de saisir des opportunités intéressantes. Explications.

L'économie mondiale est entrée en récession, après un effondrement sans précédent de l'activité depuis l'après guerre par son ampleur, sa longueur et sa globalité. Toutefois, les signes de stabilisation se sont multipliés au cours de ces derniers mois et la croissance mondiale devrait être à nouveau positive dès le deuxième semestre avant de s'établir autour de 2,5% en 2010 selon le Fonds Monétaire International.

Après une année 2008, qui restera parmi les pires millésimes de l'histoire financière, les marchés financiers ont connu six premiers mois très contrastés. Les indices d'actions ont chuté début 2009 pour atteindre en mars le niveau de 2 465 points pour l'indice CAC 40, avant de connaître un rebond d'une ampleur et d'une rapidité surprenantes. Le premier semestre se solda finalement par des indices d'actions en légère baisse, des taux courts de la BCE (Banque Centrale Européenne) ramenés à 1% et, compte tenu notamment des programmes de financement considérables des Etats, des taux longs en hausse depuis le début de l'année. Le taux d'emprunt d'Etat français à 10 ans s'établit fin juin 2009 à 3,73%.

Une gestion prudente mais attentive aux opportunités

Dans ce contexte exceptionnel la gestion financière du RES est restée prudente, comme depuis le début de cette crise financière, tout en s'attachant à saisir les nombreuses opportunités offertes. La première est venue du marché du crédit, cette crise ayant conduit des entreprises de grande qualité, certaines présentant des garanties gouvernementales, à émettre de nouvelles obligations à taux fixes dans des conditions particulièrement intéressantes pour nos investissements. Ce premier semestre s'est traduit ainsi par des volumes d'émissions record et des primes de risque très rémunératrices souvent proposées par des entreprises de services aux collectivités et de l'énergie, à l'image d'EDF, GDF Suez ou Total qui ont offert des taux de rendement compris entre 5% et 6,5% pour notre portefeuille obligataire.

La deuxième opportunité est venue du marché primaire des obligations convertibles, réouvert en mars par ArcelorMittal après un an sans nouvelle émission en Europe et poursuivi ensuite par des sociétés comme Publicis, Air France, Cap Gemini..., qui a été historiquement actif et à des conditions souvent généreuses. Cette classe d'actifs, considérée depuis longtemps comme

particulièrement attractive dans le cadre de la gestion du RES, a notamment retrouvé des caractéristiques techniques intéressantes. Mais, la crise a également eu des répercussions sur les titres gouvernementaux dont une augmentation marquée des écarts de rendements entre les différents pays, troisième source d'opportunités d'investissement, avec par exemple le rendement d'un emprunt d'Etat irlandais à 10 ans à 5,93%.

Enfin, quatrième opportunité, le recul des actions a été mis à profit pour nous renforcer progressivement sur cette classe d'actifs, le rebond ayant même déjà permis de prendre des bénéfices sur certains titres.

Une vision réaliste

Durant cette période, notre collecte très dynamique nous a permis d'investir dans de bonnes conditions avec une gestion rigoureuse du risque. En effet, nous gardons à l'esprit que si le creux du cycle conjoncturel est vraisemblablement derrière nous, l'économie mondiale va être confrontée à plusieurs difficultés importantes : désendettement, chômage élevé, déficits publics en hausse. Nous continuons donc de réduire nos risques par la cession d'un certain nombre de lignes présentant selon nous un niveau de risque élevé dans le contexte actuel. ■

/// **...notre collecte très dynamique nous a permis d'investir dans de bonnes conditions avec une gestion rigoureuse du risque.** ///

Livret A à 1,25 %

Une promotion pour votre assurance vie

De 4 % en août 2008 à 1,75 % en février 2009, voilà le taux du Livret A de nouveau en baisse à 1,25 % depuis le 1^{er} août 2009. Plus que jamais, l'opportunité d'alimenter votre RES euros ou votre RES Multisupport ou d'en ouvrir un nouveau à l'occasion d'une réorientation de votre Livret A est d'actualité.

A cette occasion, bénéficiez dès à présent d'un taux à frais réduits à 0 % sur votre cotisation jusqu'au 1^{er} février 2010.

Cette offre est ouverte :

- Une seule fois par titulaire d'un contrat RES euros ou RES Multisupport,
- Au Livret Bleu,
- Au LEP (Livret d'Épargne Populaire),
- Au LDD (ex-CODEVI).

Pour bénéficier de cette offre, c'est tout simple :

- fournissez un justificatif bancaire faisant état de l'opération de retrait sur l'un des Livrets cités ci-dessus, du montant des capitaux et de la date de l'opération (exemples : bordereau d'opérations ou extrait de compte bancaire),

- affectez le versement issu du retrait de votre livret sur votre contrat RES ou RES Multisupport,
- joignez le coupon de versement figurant au bas de notre lettre d'envoi.

Respectez ces quelques consignes ; vous bénéficierez de cette offre sans délai supplémentaire. ■

“ ...Livret A de nouveau en baisse à 1,25 % depuis le 1^{er} août 2009. ”

Sur Internet :
www.macsf.fr
 ou **www.amap-asso.fr**
 Par téléphone :
3233*
 ou 01 71 14 32 33
 ou dans votre agence
 MACSF

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.



Comment est calculé le taux du Livret A ?



Depuis le 1^{er} février 2008, une nouvelle formule de calcul du taux a été mise en place. Le taux est égal, après arrondi au quart de point le plus proche, au chiffre le plus élevé entre :

- La moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'Euribor* 3 mois et de la moyenne mensuelle de l'Eonia* et, d'autre part, l'inflation en France.

$$50 \% \times \frac{\text{Euribor 3 mois} + \text{Eonia}}{2} + 50 \% \times \text{inflation} = 0,25 \%$$

- L'inflation majorée d'un quart de point

$$\text{Inflation} + 0,25 \% = -0,25 \%$$

Avec Euribor* 3 mois = 1,226 %, Eonia* = 0,683 % et inflation = -0,5 %

Quel est le taux depuis le 1^{er} août ?

Compte tenu de la baisse des taux et du recul de l'inflation, après application de la formule, le taux devrait ressortir proche de 0,25 %, mais ce taux peut être décidé de manière discrétionnaire par le ministre des finances. Christine Lagarde a donc décidé de fixer ce taux à **1,25 % qui sera un taux plancher** pour ne pas trop pénaliser le placement préféré des français. Rappelons quand même que ce taux était de 4 % en août 2008.

* Euribor et Eonia sont les deux principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

PEI - PERCOI

LA solution complète en épargne salariale de la MACSF

// L'épargne salariale est donc beaucoup plus efficace qu'une prime versée sous forme de salaire. //



Depuis six ans, les libéraux et leurs salariés peuvent bénéficier du Plan d'Épargne Entreprise (PEE) de la MACSF. Nombre d'entre vous souhaitent ajouter aux avantages de ce plan ceux du PERCO. C'est chose faite : **dès octobre, nous vous proposons une offre complète en épargne salariale avec la création du PERCO MACSF.**

Qu'est-ce que le PEI* - PERCOI* ?

Ce mécanisme permet la constitution d'une épargne défiscalisée, avec la contribution financière de l'entreprise. Dans un environnement économique complexe marqué par des charges sociales de plus en plus lourdes et par la perspective de baisse des retraites versées par les régimes obligatoires, l'épargne salariale apporte des réponses appropriées aux professions libérales, aux dirigeants de très petites entreprises (TPE) ainsi qu'à leurs salariés.

Comment fonctionne le PEI - PERCOI MACSF ? Deux dispositifs complémentaires

Ils peuvent être souscrits ensemble ou séparément (la souscription d'un PEI est nécessaire pour celle d'un PERCOI) :

- le PEI, dispositif à 5 ans : chaque versement devient disponible au bout de 5 ans, hors cas de déblocage anticipé (10 cas),
- le PERCOI, dispositif à horizon retraite : l'épargne accumulée devient disponible sous forme de capital ou de rente lors du départ

à la retraite, hors cas de déblocage anticipé (5 cas).

Chaque Plan permet l'ouverture d'un compte individuel ouvert au nom de chaque bénéficiaire, alimenté :

- par ses versements volontaires, plafonnés en fonction de sa rémunération ;
- des versements réalisés par l'employeur à travers l'abondement (et aussi l'intéressement et la participation sous réserve de la signature d'un accord).

L'abondement

C'est l'accompagnement de l'effort d'épargne par un versement complémentaire de l'entreprise ; pour 2009 :

PEI : de 0 à 300 % du versement dans la limite de 8 % du PASS**, soit 2 745 €
PERCOI : de 0 à 300 % du versement dans la limite de 16 % du PASS, soit 5 489 €.

Exemple pour une règle d'abondement à 300 % : Si le bénéficiaire verse 900 € sur son plan, l'entreprise abondera pour 2 700 € (dont 210 € de CSG/CRDS). Le bénéficiaire disposera donc de $900 + 2 490 = 3 390$ € dans son plan.

Quels sont les avantages du PEI - PERCOI ?

Pour l'entreprise

Les versements de l'entreprise sont déductibles du bénéfice imposable et exonérés des charges salariales et de taxes sur les salaires (excepté le forfait social de 2 % au 1^{er} janvier 2009 qui est exigible).

Sur Internet :

www.macsf.fr
ou www.amap-asso.fr

Par téléphone :

3233*

ou 01 71 14 32 33

ou dans votre agence
MACSF

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

L'évolution constante de la réglementation de l'épargne salariale et sa spécificité conduisent la MACSF à confier en partenariat la gestion de la tenue de compte de votre PEI PERCOI à CREELIA (filiale du Groupe Crédit Agricole Asset Management), société spécialisée dans ce domaine, à compter du 1^{er} octobre 2009.

Pour le bénéficiaire

- Les versements issus de l'entreprise sont exonérés de l'impôt sur le revenu et de charges sociales salariales (hors CSG et CRDS). Les plus-values sont exonérées d'impôts sur le revenu (hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux).
- L'épargne salariale est donc beaucoup plus efficace qu'une prime versée sous forme de salaire.

Quels sont les plus du PEI - PERCOI de la MACSF ?

- Des frais parmi les plus faibles du marché : frais de souscription limités à 2 % ; frais de tenue de compte forfaitaires ; arbitrages gratuits par Internet
- Une garantie de traitement de vos opérations "reçu à J, traité à J"
- Des relevés de compte réguliers
- Un service téléphonique dédié 24 h / 24 h
- Un site Internet pour consulter l'évolution de vos avoirs et effectuer vos opérations. ■

*PEI : Plan d'Épargne Interentreprises - PERCOI : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
**Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

Prélèvement automatique

➤ Épargnez à votre rythme

La MACSF vous encourage et vous accompagne dans votre effort d'épargne sur tous ses produits (RES euros, RES Multisupport, RES Fonds de Pension, PERP'S) en vous proposant une convention d'abonnement gratuite et des frais sur cotisations au taux exclusif de 0,60 %. Avec la convention d'abonnement, vous épargnez mensuellement, trimestriellement ou semestriellement. Vous pouvez l'interrompre sans frais, à tout moment.

Quatre étapes pour choisir le prélèvement automatique :

1. Demandez le formulaire depuis le site www.macsf.fr, par téléphone au **3233*** ou au **01 71 14 32 33**.
2. Fixez le montant du prélèvement et sa fréquence.
3. Joignez un RIB à votre nom (ou compte joint).
4. Retournez le tout à : MACSF épargne retraite - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 La Défense Cedex. ■

// **Avec la convention d'abonnement, vous épargnez mensuellement, trimestriellement ou semestriellement.** //

Avec la convention d'abonnement, réalisez des économies :

	TAUX FRAIS PRÉFÉRENTIEL	VOTRE ÉCONOMIE DE FRAIS
RES euros et RES Multisupport	0,60 % au lieu de 1 %	40 %
RES Fonds de Pension	0,60 % au lieu de 3 %	80 %
PERP'S	0,60 % au lieu de 3,5 %	83 %

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.



RES euros et RES Multisupport

➤ Prescrivez à votre entourage un placement fiable !

Après le vif succès rencontré par notre campagne de parrainage avec 6 822 filleuls, nous vous proposons une nouvelle fois de faire part de votre satisfaction, car qui mieux que vous peut être l'ambassadeur de nos produits et de leurs atouts auprès de votre entourage (ascendants, descendants, confrères...). Par le parrainage, vous permettez à vos filleuls de prendre date et de leur faire profiter de formules régulièrement récompensées par la presse économique et financière.

Pour participer à notre campagne, il vous suffit de compléter le bulletin de parrainage joint à votre journal avec les coordonnées de votre (vos) filleul(s). Dès réception nous lui (leur) adresserons un dossier complet

d'information. Une fois l'adhésion enregistrée, vous recevrez le cadeau choisi. ■



Parrainage !

RES Multisupport

L'AMAP et la MACSF à votre écoute



/// ...après avoir connu une année 2008 marquée par la crise financière, les règles du contrat RES Multisupport évoluent vers davantage de souplesse et de choix. ///

Votre association souscriptrice et votre assureur s'attachent à répondre au mieux à vos attentes. C'est ainsi qu'avec quatre ans d'existence et après avoir connu une année 2008 marquée par la crise financière, les règles du contrat RES Multisupport évoluent vers davantage de souplesse et de choix.

Ces nouvelles dispositions ont été entérinées par le Conseil d'Administration de l'AMAP du 30 juin dernier et ont fait l'objet d'un avenant au contrat groupe, signé entre l'AMAP et la MACSF *épargne retraite*. Elles seront par là même applicables à tous les adhérents, présents et à venir, dès le 1^{er} janvier 2010, compte tenu du délai légal d'information de trois mois.

Quelles sont ces évolutions ?

Pour le profil libre

- L'arbitrage automatique du 1^{er} juillet visant à respecter le maximum de 80 % sur le fonds en euros RES devient optionnel ;
- possibilité de désinvestir plus de 40 % du fonds en euros RES lors d'un arbitrage sans toutefois pouvoir aboutir à une répartition des fonds investis sur ce fonds supérieure à 80 % de la provision mathématique ;
- possibilité de répartir les cotisations avec un maximum de 80 % sur le Fonds en euros RES et les 20 % restants sur les autres supports sans obligation de respecter un minimum de 5 % sur les actions. Toutefois pour la seule première cotisation versée à l'adhésion, il est nécessaire de respecter un minimum de 5 % sur les actions dans votre choix d'investissement.

Pour la garantie plancher décès

Une partie des frais prélevés au titre des frais de gestion est affectée à l'évolution de la couverture de la garantie plancher décès pour 0,20 % et ce, jusqu'à 70 ans. Le montant global des frais de gestion est inchangé. ■

“...un contrat non réclamé est un contrat dont l'assuré est décédé et dont les bénéficiaires, ignorant son existence, n'en réclament pas le bénéfice.”



Assurance vie

Le point sur les contrats non réclamés

Le numéro 15 de MACSF info vie retraite (septembre 2006) évoquait déjà le sujet des contrats d'assurance vie non réclamés. Les médias s'en font l'écho ces dernières semaines. Rappelons qu'un contrat non réclamé est un contrat dont l'assuré est décédé et dont les bénéficiaires, ignorant son existence, n'en réclament pas le bénéfice.

Précisons que dans la majorité des cas, les assureurs ne rencontrent pas de difficultés à régler les capitaux décès puisque 80 % des clauses bénéficiaires sont rédigées en faveur du conjoint ou des enfants, très facilement identifiables et joignables.

Les problèmes pratiques pour respecter les volontés des assurés concernent ainsi d'autres cas de désignation tels que des membres de la famille, des personnes morales, voire des tiers à la famille ou encore celui d'une clause inapplicable car elle n'a pas été actualisée.

Un dispositif législatif désormais complet

- Envoi systématique d'un relevé annuel de situation aux assurés permettant de détecter un éventuel décès non déclaré (loi de 2003).
- La loi du 15 décembre 2005 permet à toute personne d'interroger l'Agira* pour savoir si elle est bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie ouvert à son profit par un assuré dont elle apporte la preuve du décès.
- La loi du 17 décembre 2007 :
 - réforme les modalités d'acceptation de la clause bénéficiaire et permet aux assurés d'informer leurs bénéficiaires de l'existence d'un contrat souscrit à leur profit, sans courir le risque d'une acceptation de la clause par les bénéficiaires à leur insu ou contre leur gré,

- autorise les assureurs à consulter le fichier RNIPP** depuis mars 2009 pour s'informer du décès éventuel de l'un de leurs assurés.

La MACSF engagée : ses résultats, ses conseils

Son bilan des cinq dernières années :

- Décès déclarés depuis 5 ans et plus avec au moins un bénéficiaire inconnu : 20 contrats pour un total de 383 000 €,
- Contrats réglés à un bénéficiaire par le biais de l'Agira : 1 contrat pour 209,66 €.

Ses conseils :

- Si vous avez opté pour une clause autre que l'une des clauses types que nous vous proposons, vérifiez si sa rédaction est actualisée des événements qui ont pu intervenir récemment dans votre vie : mariage, divorce, changement de régime matrimonial, naissance ou décès, mainlevée lors du remboursement d'un prêt,
- Consultez votre conseiller ou l'un de nos 20 spécialistes vie dans votre délégation. ■

* Agira : organisme centralisateur des demandes
 ** RNIPP : répertoire national d'identification des personnes physiques de l'Insee.

Cotisations et adhésions 2009

Dates limites de réception

POUR L'ASSURANCE VIE AU SIÈGE DE LA MACSF À LA DÉFENSE - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 La Défense Cedex

Livret de Prévoyance
RES et RES PEP
Médi Actions
Médi Supports
RES Multisupport
RES Fonds de Pension euros (Madelin)
RES Fonds de Pension Avenir (Madelin)
PERP'S

Au plus tard le jeudi 24 décembre 2009 inclus

Au-delà de cette date :
- votre opération (hors Madelin et PERP) sera enregistrée sur 2010
- votre cotisation Madelin ou PERP vous sera retournée

POUR L'ÉPARGNE SALARIALE CHEZ CREELIA - PEE MACSF - TSA 90206 - 26956 Valence Cedex 9

PEE

Au plus tard le 15 décembre 2009 inclus

Au-delà de cette date votre opération sera enregistrée sur 2010

Nos conseils :

- Les rachats effectués en 2009 sont rémunérés au taux forfaitaire de 3% brut entre le 1^{er} janvier et la date d'effet du rachat. Par conséquent, différez tant que possible votre demande à janvier 2010 afin de bénéficier de l'intégralité de l'intérêt 2009.

- Pour éviter tout différé d'enregistrement, signez et libellez votre chèque à l'ordre de la MACSF *épargne retraite* (hors PEE) et joignez votre coupon de versement.
- Pour les contrats Madelin, votre chèque doit provenir de votre compte profession-

nel libéral (les chèques de sociétés sont acceptés sur présentation d'un justificatif du comptable). Veillez à ce que la somme des cotisations brutes versées dans l'année n'exécède pas le maximum de votre convention. ■

Internet

Un moyen simple, rapide et efficace pour gérer vos contrats



Comment se connecter ?

Sur le site Internet www.macsf.fr, renseignez votre numéro de sociétaire à 7 chiffres et votre clé à 2 chiffres (inscrits sur votre carte sociétaire MACSF) pour accéder à votre compte en ligne. Pour la première utilisation, un mot de passe vous sera adressé par mail.

Comment changer vos coordonnées ?

Vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone ? Inutile de vous déplacer en délégation, d'appeler ou d'envoyer un courrier, il vous suffit de modifier vos coordonnées par internet.

Comment gérer votre épargne ?

Consultez à tout moment les sommes disponibles sur votre contrat, suivez l'évolution des supports, versez une cotisation ou bien téléchargez les formulaires nécessaires à la gestion de votre contrat (rachat, arbitrage, changement de clause bénéficiaire...).

Vous avez une question ?

Posez votre question dans la rubrique « contactez-nous ». Nous vous répondrons par mail dans les meilleurs délais. ■

BON À SAVOIR

N'attendez plus votre relevé de situation annuelle papier...

Dès les premiers jours de janvier, découvrez en avant première le nouveau taux de rendement du RES/Livret et obtenez vos relevés de situation annuelle par mail. Pour cela, il vous suffit de renseigner votre adresse mail dans « Mes coordonnées » puis de cliquer dans la rubrique « Attestations » et de cocher « relevé de situation ».